RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions or Partie 2 pour Clauses et Conditions

	VOII	raitie 2 j	oour Clauses et Condition
Title - Sujet JOINT PROFILÉ SPÉCIAL NO	NI MÉTALLIOLI		
Solicitation No N° de l'invitati		Date	
W8482-157854/A		2015-05	-19
Client Reference No N° de réf W8482-157854	érence du client	1	
GETS Reference No N° de réf PW-\$\$HL-420-67321	férence de SEAG		
File No N° de dossier h1420.W8482-157854	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes -	· L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2015-06-29			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress Dumm, Jennifer	er toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur
Telephone No N° de téléphor (819) 956-9675 ()	ne	FAX No.	- N° de FAX
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•		
	ecified Herein é dans les présentes		
	•		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
2015-07-02	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si (type or print)	gn on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à si de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	-
Signature	Date



Governr	
and	
Works	æ
Public	Canada
1	<u>+</u>

Public Works Canada	Public Works and Government Services Canada gouvernementaux Canada	Docum	Document No.W8482-157854/A See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W0100	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE PO BOX 99000, STN FORCES	W010B	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE P.O. BOX 99000 STN FORCES
, , , ,	CUST SERV DIV, BLDG D-206, 2ND FL HALIFAX		HALIFAX Nova Scotia
	Nova Scotia B3K5X5		B3K5X5 Canada
-	Canada		
W2B02	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	W0103	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	MAIN WAREHOUSE BLDG 66		CFB ESQUIMALT
	COLWOOD		STN FORCES P.O.BOX 17000
	VICTORIA		VICTORIA
	British Columbia		British Columbia
	V9A7N2		V9A7N2
	Canada		Canada

Public Works and Government Services Canada	vices Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	olics et Serv entaux Cana	ices			Document No.W8482-157854/A	>	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses of Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions
Item Article Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price FOE Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req.	Del. Offered Liv. offerte
1 NSN - NNO: 5330-21-901-6183 JOINT PROFILÉ SPÉCIAL NON MÉTALLIOTTE DIRÉE DE	.901-6183 NON	W0100	W010B	8	Each	€	XXXXXXXXX	2015-07-02	
 	ß								
BESOIN URGENT. LES SOUMISSIONNAIRES SONT INVITAS	A SHUTTINI		,						
SOUMETTRE LEUR MEILLEURE DATE									
LIVRAISON POSSIBLE									
•									
Waukesha Bearings Corp., Pewaukee	o., Pewaukee								
N/P: 232-530-4 ou 000290127-000				, ,					
•								_	
ou l'équivalent				•					
•									
N/P PROPOSE:									
	I		,	•					
• • • • • • • • • • •									

→	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	ics et Serv ntaux Cana	ices Ida			Document No.W8482-157854/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	e Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price FO Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	NSN - NNO: 5330-21-901-6183	183	W0100	W010B	9	Each	∽	XXXXXXXXX	2015-07-02	
	JOINT PROFILÉ SPÉCIAL NON									
	MÉTALLIQUE. DURÉE DE								,	
	CONSERVATION: 120 MOIS									
	•									
	Waukesha Bearings Corp., Pewaukee	waukee								
	WI (07332)									
	N/P: 232-530-4 ou									
	000290127-000									
	•									
	ou l'équivalent									
	•									
	N/P PROPOSÉ:									
	•									
	COH PROPOSÉ:									

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ics et Serv Itaux Cana	/ices ada			Document No.W8482-157854/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item			Dest. Code	Inv. Code	Qt¢	U. of I.	Unit Price FOE	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
3	NSN - NNO: 5330-21-901-6183	183	W2B02	W0103	4	Each	\$	XXXXXXXXX	2015-07-02	
	JOINT PROFILÉ SPÉCIAL NON									
	MÉTALLIQUE. DURÉE DE									
	CONSERVATION: 120 MOIS									
	_•									
	Waukesha Bearings Corp., Pewaukee	waukee								
	WI (07332)									
	N/P: 232-530-4 ou									
	000290127-000									
	ou l'équivalent									
	•									
	N/P PROPOSÉ:									
	•									
	COF PROPOSÉ:									

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-157854/A

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ h1420 \end{array}$

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-157854

File No. - N $^{\circ}$ du dossier hl420W8482-157854

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

% Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

hl420.W8482-157854

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN - SOUMISSION	2
1.2	COMPTE RENDU	2
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
2.3	Présentation des soumissions	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.5	LOIS APPLICABLES	4
2.6	MEILLEURE DATE DE LIVRAISON — SOUMISSION	
2.7	POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF)	4
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	6
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1	Procédures d'évaluation	8
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES	8
PARTIE 5	– ATTESTATIONS	9
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	9
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	. 10
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	. 10
6.2	BESOIN - CONTRAT.	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	. 10
6.4	DURÉE DU CONTRAT	. 10
6.5	RESPONSABLES	. 10
6.6	PAIEMENT	. 11
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.12	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.13	Durée de conservation	
6.14 6.15	MARQUAGE DÉTAILLÉ DE L'EMBALLAGE - SEMBLABLES	
6.15 6.16	PREPARATION POUR LA LIVRAISON - LA SPECIFICATION RELATIVE À L'EMBALLAGE DES FORCES CANADIENNES TRACABILITÉ - CODE OTAN DES FABRICANTS	
6.15	I KAÇABILITE - CODE OTAN DESTABRICANTS	

 $\,$ N° de l'invitation - Solicitation No. W8482-157854/A $\,$ N° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-157854

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $hl420 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier h1420.W8482-157854

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 90 jours

2.2 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matérial - soumission	2014-06-26

2.2.1 Sujet à vente antérieure

SOUMISSION DE LIVRAISON(S) FERME(S) OBLIGATOIRE. SI UNE PROPOSITION EST SOUMISE "SUJET À VENTE ANTÉRIEURE" OU SI UNE PROPOSITION NE SE CONFORME PAS À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION, VOTRE PROPOSITION NE SERA PAS RETENUE.

2.2.2 Unités de distribution

LES FOURNISSEURS SONT PRIÉS DE NOTER LES UNITÉS DE DISTRIBUTION PRÉCISÉES. S'ILS PROPOSENT DES PRIX POUR DES UNITÉS DE DISTRIBUTION AUTRES QUE CELLES INDIQUÉES, ILS DOIVENT PRÉCISER L'UNITÉ DE DISTRIBUTION OFFERTE.

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-157854/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-157854 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario (Canada), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Meilleure date de livraison – soumission

Article 1 - BESOIN URGENT - la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le

Article 2 et 3 - Bien que la livraison soit demandée pour le 2 juillet 2015, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _______.

2.7 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Aux fins de la présente demande de propositions, les codes OTAN des fabricants (un ou plus) indiqués constituent les seules sources approuvées d'approvisionnement des numéros de pièce requis. Lorsqu'un soumissionnaire propose de fournir le produit correspondant à un numéro de pièce demandé, il ne doit indiquer le COF connexe que s'il est en mesure de fournir des preuves documentaires permettant de retracer le produit directement à une source d'approvisionnement approuvée par l'OTAN.

S'il n'est pas en mesure de démontrer que le matériel qu'il propose de fournir provient directement de la source approuvée d'approvisionnement, ou s'il n'a pas obtenu la permission écrite de la source approuvée d'approvisionnement correspondant au COF cité, le soumissionnaire est tenu d'indiquer le nom d'un autre fabricant du matériel proposé, mais, dans ce cas, il ne doit pas indiquer le COF.

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans tout contrat résultant fera l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, aux frais et aux risques de ce dernier, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par l'État, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par l'État, et les coûts auquel, de

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482--157854/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482--157854

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

ld de l'acheteur - Buyer ID $hl420 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

ld de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

- Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
 - (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - (b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-157854/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-157854 N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1420 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier h1420.W8482-157854

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ hl420.W8482\text{--}157854 \end{array}$

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionaire doit indiquer clairement le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE) offert à chaque article énumérés dans les "détails de l'article"; et
- b) Si des produits équivalents sont offerts, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de pièce et le fabricant (COF/CAGE), présenter les documents et l'informations tel que décrit dans la partie 3, clause produits équivalents.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaires fermes en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination(s) Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement; et
- c) Le soumissionnaire qui présente une offre sur des articles dotés du même NNO pour des destinations différentes, doit présenter des prix unitaires fermes pour chacun de ces articles.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse comme suit.

- a. Les articles dotés d'un seul NNO et qui doivent être livrés à des destinations uniques seront attribués individuellement.
- b. Les articles dotés de NNO identiques et qui doivent être livrés à diverses destinations seront attribués ensemble (toutes les destinations par NNO).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.travail.gc.ca/fra/ normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1420.W8482-157854 ld de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Livraison totale

Article 1 – BESOIN URGENT. La livraison complète doit être faite dans les ____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

Articles 2 et 3 - L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jennifer Dumm, Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier Gatineau QC K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-9675 Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: Jennifer.Dumm@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482-157854/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482-157854

6.6

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \; \text{du dossier} \\ h1420.W8482\text{--}157854 \end{array}$

demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:		
No de téléphone:		
No de télécopieur:		
Courriel:		
Paiement		
À condition de remplir l'entrepreneur sera pa	ement - prix unitaire(s) ferme(s) de façon satisfaisante toutes ses dayé des prix de lot fermes précisé(s s droits de douane sont inclus, et le) dans le, selon un montant total
6.6.2 Limite de pri Clause du guide des 0	x CCUA C6000C (2011-05-16), Limite	e de prix

6.6.3 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «
 Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas
 être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par des documents suivants, s'il y a lieu: (a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé; (b) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat; (c) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance; (d) une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.

- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire approprié pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à:
 Quartier général de la Défense Nationale
 Édifice MGén George R. Pearkes
 101, promenade Colonel By, Ottawa, Canada, K1A 0K2
 À l'attention de: DMarP 4-3-2C
 - c. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- 3. Un paiement sera effectué qu'à la réception de factures satisfaisantes auxquelles les documents de sorties spécifiés et (ou) les autres documents demandés dans le présent contrat, sont à l'appui.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8482--157854/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8482--157854

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1420.W8482-157854 Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

	6.9	Lois	applicab	les
--	-----	------	----------	-----

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2014-11-27) biens (complexité moyenne);
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, clarifiée le ____, ou modifiée le ____, ou modifiée le ____.

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de	Section	Date
CCUA		
B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
	Exigences (CAQ C)	
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

6.13 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour les articles 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale

6.14 Marquage détaillé de l'emballage - semblables

- L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles 1 à 3:
 - a) le numéro de spécification;
 - b) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc; et
 - c) la date d'expiration de la durée utile.

Id de l'acheteur - Buyer ID h1420 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1420.W8482-157854

2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

6.15 Préparation pour la livraison - la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001.

6.16 Traçabilité - code OTAN des fabricants

Le matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par l'État. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code OTAN des fabricants utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, l'État pourra prendre les mesures décrites.

L'État pourra :

- a) résilier le contrat pour inexécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de celui-ci et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le montant correspondant à tous les coûts engagés par l'État pour refaire l'achat et tous les autres coûts associés, y compris tous les coûts supplémentaires que pourrait entraîner l'accélération de la production;
- b) conserver l'article et exiger de recevoir de l'entrepreneur (qui devra aussitôt payer) le versement d'un montant correspondant à la différence des coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, calculés par l'État, et des coûts que, de l'avis de l'État, l'entrepreneur aurait engagés s'il avait obtenu et livré un article en tout point identique à celui qui avait été demandé aux termes du contrat.

6.17 Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison inconnus

- 1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP rendu droits acquittés (aux destinations spécifiés ci-dessus). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
- 2. L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.
 - (a) 2B1 Dépôt d'approvisionnement des FC Esquimalt, Esquimalt (Colombie-Britannique)

Téléphone: 250-363-4963

(b) 7H1 Dépôt d'approvisionnement des FC Halifax, Halifax (Nouvelle-Écosse) Téléphone : 902-427-1441